



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Observatoire des prix, des marges et des revenus
de Saint-Pierre-et-Miquelon



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2021

LES CHIFFRES CLÉS

242 km²

5 985 habitants*

L'Observatoire

18 membres¹

L'activité



41 produits alimentaires

14 produits d'hygiène et d'entretien

dont :

8 produits frais

1 produit local



Prix du panier négocié



¹ Arrêté préfectoral n° 832 du 4 décembre 2019.

* Population légale au 1^{er} janvier 2021, Références statistiques 2018

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Laurence Mouysset

Conseillère référendaire à la Cour des comptes.

Vice-présidente de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France et de la chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Présidente de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Nous y sommes !

En 2021, en dépit des contraintes liées à la poursuite de la crise sanitaire, l'OPMR a réussi à lancer trois études.

Il s'agit :

1 - d'une étude sur la décomposition des prix dont un des objectifs est d'explicitier la formation des prix sur l'archipel.

Outre l'examen des liens entre les prix à l'import par rapport aux prix domestiques, cette étude permettra de connaître la composition de la marge brute sur un échantillon de produits alimentaires.

Les résultats définitifs de cette étude sont attendus pour la fin du premier semestre de l'année 2022.

2 - du rebasement de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui n'avait pas été fait depuis 2012. Cette étude sera aussi l'occasion d'intégrer dans l'IPC de nouveaux postes qui

font actuellement défaut. En effet, tel qu'il est conçu l'IPC actuel ne reflète plus tout à fait le panier type utilisé pour le calcul de l'IPC. Il n'est plus représentatif des nouvelles habitudes de consommations qui se sont développées depuis 2012 et dont il faut tenir compte.

Ces deux études serviront de support non seulement pour renforcer la stratégie de lutte contre la vie chère mais aussi concevoir un plan d'action partagé.

3 - de l'enquête de comparaison spatiale des prix. Pilotée par l'INSEE, cette étude va permettre de comparer les prix pratiqués sur les biens et services marchands à Saint-Pierre-et-Miquelon avec la métropole. C'est la première fois que Saint-Pierre-et-Miquelon entre dans le périmètre de cette enquête aux côtés des départements et collectivités d'outre-mer. Les résultats de cette enquête seront communiqués au cours du 1^{er} semestre 2023.

L'OBSERVATOIRE

A - La mission

Dans les collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution et dans les collectivités d'outre-mer un observatoire des prix, des marges et des revenus analyse le niveau et la structure des prix, des marges et des revenus et fournit aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution.

Actuellement on dénombre neuf OPMR : cinq aux Antilles-Guyane (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin), un à la Réunion, un à Mayotte, un à Wallis et Futuna et un à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les OPMR sont issus dans leur forme actuelle d'une succession d'évolutions législatives et réglementaires.

C'est le décret n° 2007-662 du 2 mai 2007 qui crée dans six territoires (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) un observatoire des prix et des revenus (OPR) dont la mission est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution.

Ces OPR sont présidés par le représentant de l'État du département ou de la région d'outre-mer.

Par la suite, le législateur a souhaité donner une base législative aux observatoires, dans un premier temps par la loi n° 2012-260 du 22 février 2012 portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État, puis par la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer (LREOM), qui

leur consacre un titre au livre IX du code de commerce.

Pour répondre à l'objectif d'amélioration de la connaissance des mécanismes de formation des prix outre-mer, le législateur a ainsi souhaité donner une nouvelle impulsion à ces observatoires. Il a ainsi élargi leurs missions à l'observation des marges et les a intégrés à la procédure d'élaboration des accords annuels de modération de prix : de produits de grande consommation prévue par l'article L. 410-5 du code de commerce, désormais connu sous le terme de dispositif « Bouclier Qualité Prix » (BQP).

B - La composition

Instance collégiale regroupant acteurs publics et privés, l'OPMR est constitué d'élus, de représentants des pouvoirs publics, de représentants d'organisations syndicales des salariés du secteur privé et du secteur public, de représentants d'organisations syndicales des employeurs, de personnalités qualifiées.

Depuis le décret n° 2010-763 du 6 juillet 2010, relatif au fonctionnement de l'observatoire des prix et des revenus en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les observatoires ne sont plus présidés par le préfet mais par un membre du corps des magistrats des juridictions financières encore en activité ou un magistrat honoraire du même corps.

Le président, magistrat indépendant, est nommé, pour un mandat de cinq ans renouvelable par arrêté du Premier président de la Cour des comptes, en vue de renforcer son autonomie.

Les modalités de désignation des autres membres de l'OPMR sont prévues par le décret n° 2013-608 du 9 juillet 2013 codifié depuis à l'article D. 910-1-C du code de commerce.

La composition actuelle de l'OPMR de Saint-Pierre-et-Miquelon a été fixée par l'arrêté préfectoral n° 832 du 4 décembre 2019.

C - Le fonctionnement

Pour exercer ses missions la présidente de l'OPMR peut compter sur l'appui efficace de la direction des politiques publiques interministérielles et de l'ancrage territorial (DPPAT) et plus précisément du pôle procédures environnementales, politiques économiques et immobilières de la préfecture. Celui-ci est composé de trois agents de catégorie B.

Ce service effectue les relevés de prix et publie l'indice des prix à la consommation des ménages sur l'archipel. En effet, l'élaboration et le suivi de l'indice des prix à Saint-Pierre-et-Miquelon ne relève pas de l'INSEE qui ne dispose pas, sur ce territoire, d'une compétence de droit commun. Toutefois, l'INSEE intervient pour des missions ponctuelles.

Une fois les relevés de prix effectués, ils font l'objet d'un visa du comité de suivi de l'indice des prix. Ce comité est constitué d'un représentant de la chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat (CACIMA), du conseiller économique, social et environnemental et d'une personnalité qualifiée.

La présidente de l'OPMR peut également compter sur l'expertise de la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (DCSTEP).

Comme tous les OPMR, celui de Saint-Pierre-et-Miquelon est tenu de se réunir au moins une fois par an.

En 2021, l'OPMR a satisfait à cette obligation puisque, malgré la crise sanitaire, il s'est réuni à deux reprises :

- le 30 juin 2021 ;
- le 17 décembre 2021.

LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE

A - L'évolution de l'indice des prix à la consommation

L'élaboration et le suivi de l'indice des prix à la consommation ne relèvent pas de l'INSEE mais d'un service de la préfecture qui prépare et mesure l'évolution de cet indice.

Sur un an, de décembre 2020 à décembre 2021, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 5,34 % (+ 5,45 % hors tabac).

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du prix des produits manufacturés et des services de 6,48 % qui pondèrent à hauteur de près de 76 % l'indice des prix à la consommation (cf. infra). En 2020, ces mêmes produits avaient enregistré une baisse de 1,3 %.

À l'intérieur de la rubrique qui retrace la situation détaillée des produits manufacturés, l'augmentation la plus forte est celle constatée sur le prix des hydrocarbures (« fioul de chauffage » soit + 48 %) et, dans une moindre mesure au regard de son poids dans la pondération d'ensemble, du poste « carburants et lubrifiants pour véhicules personnels » soit + 41,73 %).

B - La situation du panier de 55 articles du BQP

1 – Le BQP en 2021

Le dispositif du « BQP » résulte de la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer précitée et du décret n° 2012-1459 du 26 décembre 2012 relatif aux accords de modérations des prix des produits de grande consommation de l'article L. 410-5 du code de commerce.

L'accord de modération de prix sur une liste de produits de consommation courante (dispositif BQP) est entré en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2013 et permet de lutter contre la vie chère.

Le BQP doit respecter trois objectifs qui sont : la santé des consommateurs, la qualité nutritionnelle et un prix attractif.

Seul le centre commercial Marcel Dagort participe depuis l'origine à ce dispositif.

En participant au dispositif du BQP les commerçants s'engagent :

- à afficher la liste des produits composant le panier et le prix de chacun d'eux ainsi que le prix total du panier, à l'entrée du magasin de manière visible et lisible ;

- à signaler clairement dans les rayons les produits par une étiquette « BQP » (en plus de l'étiquette informant du prix du produit) ;
- à s'assurer de la disponibilité des produits composant le BQP).

L'arrêté préfectoral n° 128 du 10 mars 2021 a maintenu le panier à 55 articles pour un prix global maximum de 161 € au lieu de 162 € précédemment.

Le panier de 2021 de 55 articles compte 41 produits alimentaires (dont 8 produits frais) et 14 produits d'hygiène et d'entretien.

Au-delà d'une liste de produits dont le prix global est maîtrisé, la négociation engagée en 2021 a prolongé l'ambition poursuivie depuis plusieurs années de privilégier au sein du panier, lorsque cela est possible, des produits locaux, de bonne qualité nutritionnelle, ayant un impact sur l'environnement maîtrisé et qui respectent le bien-être animal. La campagne de 2021 a continué de favoriser davantage les produits de qualité, bons pour le consommateur et la planète avec une empreinte carbone la plus limitée possible. Les produits éco-responsables avec des circuits courts ont été maintenus dans le panier.

Le panier intègre :

- 6 produits éco-responsables (galettes de légumes surgelés, une pâte à tartiner bio, du savon doux, du shampoing aux amandes, du liquide vaisselle, des sacs bio-déchets compostables) ;
- 8 produits frais (pommes, bananes, citrons jaunes, oignons jaunes, carottes, pomme de terre, laitue, côte de porc) ;

- 1 produit local (œufs bruns élevés à terre).

Les données chiffrées collectées par la préfecture témoignent d'une augmentation des ventes pour le BQP complet pour 85 % des produits.

A noter que les établissements Simon Detcheverry situés à Miquelon ont intégré le BQP de 2021 via un dispositif allégé (soit un panier de 16 produits pour un prix global de 44 €).

LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OPMR POUR 2022

À l'occasion de la réunion du 17 décembre 2021, l'OPMR a arrêté le programme de travail suivant :

1 - Lancement d'un sondage sur le dispositif du BQP

Il est prévu de réaliser ce sondage par voie électronique durant deux semaines au cours du mois de janvier 2022.

Les thématiques abordées porteront sur le questionnement suivant :

- la connaissance du dispositif du BQP ;
- la pertinence des produits composant le panier ;
- la signalétique utilisée autour du BQP ;
- la communication.

2 - Renforcer la stratégie de lutte contre la vie chère

La lutte contre la vie chère s'appuie avant tout sur un travail de terrain qui nécessite de passer en revue les différentes composantes des prix et de prendre en compte les spécificités de chaque territoire.

A cette fin plusieurs actions seront poursuivies et lancées afin d'élaborer une stratégie de lutte contre la vie chère et bâtir un plan d'action partagé :

- une étude sur la décomposition des prix ;
- une enquête de comparaison spatiale des prix.

Etude sur la décomposition des prix

L'objectif principal de cette étude est d'explicitier la formation des prix à Saint-Pierre-et-Miquelon en distinguant :

- l'étude des liens historiques entre les prix à l'import et les prix domestiques par grandes familles de produits (alimentaires, manufacturés, énergie et services marchands) ;
- la décomposition de la marge brute sur un échantillon de produits représentatifs.

Les résultats définitifs de cette étude sont attendus pour la fin du premier semestre de l'année 2022.

Enquête de comparaison spatiale des prix

Cette enquête porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoire comparé (départements d'outre-mer, communauté d'outre-mer et métropole).

Elle est menée par l'INSEE qui a défini le calendrier, la liste des produits à enquêter et la méthodologie.

Les services de la préfecture viendront en appui de l'INSEE pour effectuer les relevés de prix en mars et avril 2022.

Les résultats de cette enquête seront restitués au cours du 1^{er} semestre 2023.

Démarche de concertation.

Enfin, pour approfondir la réflexion sur les prix à Saint-Pierre-et-Miquelon, une démarche participative sera initiée.

En matière de lutte contre la vie chère, elle aura pour but de favoriser les échanges et la concertation entre acteurs publics, personnalités qualifiées, entreprises, commerçants et citoyens au moyen de tables rondes et de groupes de travail.

Cette démarche participative permettra de faire émerger des propositions qui constitueront des plans d'action au bénéfice du territoire.

3 - Refonte des pondérations de l'indice des prix à la consommation (IPC)

Un travail a été effectué en 2021 pour une refonte des pondérations de l'IPC en fonction des habitudes de consommation des populations. L'IPC est un indice de panier-type c'est-à-dire que son calcul est basé sur la définition préalable d'un panier de biens et services représentatif de la consommation d'ensemble sur l'archipel.

En principe, selon les préconisations de l'INSEE, ce travail doit être effectué tous les sept ans.

Il a été effectué pour la dernière fois en 2012.

Or, les habitudes de consommations changent, des besoins nouveaux apparaissent et il faut en tenir compte.

C'est pour mieux tenir compte de ces changements de consommation qu'il est nécessaire de revoir régulièrement l'IPC.

Observatoire des prix, des marges et des revenus de Saint-Pierre-et-Miquelon 2021

Illustrations licence Shutterstock Chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon